

**Introduction de la séance bi-académique  
AAF AVF « Le cheval : un atout de  
l'agriculture française »  
AAF, 18, rue de Bellechasse, Paris  
par Jean-Roch GAILLET<sup>1</sup>  
Mercredi 04 mai 2022 à 14h30**

Introduction :

Intervenants précédents : les deux présidents, Jean-Jacques HERVE, AAF, et André JESTIN, AVF.

Messieurs les présidents,  
Chères et chers collègues,  
Chères et chers invités,

A la suite de la séance du 13 octobre 2021 de la section trois de l'académie d'agriculture de France, mon introduction s'est précisée ! En effet, l'un des sujets de cette séance consistait en la présentation de l'institut français du cheval et de l'équitation, ou IFCE. J'assume la direction de cet unique établissement public en charge de la filière cheval.

Cette filière cheval constitue une filière agricole toujours un peu à part, atypique et méconnue. Cela étant, son importance et ses intérêts pour nos territoires ruraux sont majeurs.

Intérêt en matière d'emploi tout d'abord ; en effet, les élevages, les centres équestres ou les centres d'entraînement sont majoritairement situés en zones rurales ou périurbaines.

Intérêt pour la société d'autre part : plus de deux millions de pratiquants de l'équitation permettent de garder dans nos existences modernes un lien vivant entre homme et animal, dans une relation de proximité. Les cavaliers bénéficient du contact avec les chevaux, seuls gros animaux aujourd'hui en accès libre dans les centres équestres.

Intérêt environnemental enfin : les équidés, soit les chevaux et les ânes, sont un million 73 mille en France. Ils utilisent environ 4% de la surface agricole utile (SAU), notamment des espaces délaissés par les autres espèces d'élevage et avec peu de besoins en produits phytosanitaires ou en engrais.

L'ancrage agricole du cheval, même s'il est parfois questionné, est essentiel au devenir de la filière. Il lui donne le nécessaire cadre technique et politique. Dans son rapport intitulé « Filière équine : vision et propositions pour un nouveau souffle, le pari de reconquérir le grand public » remis au Premier ministre au mois d'octobre 2018, l'ancien ministre et député européen Jean ARTHUIS évoque les nombreux ministères concernés par le cheval. Il cite

---

<sup>1</sup> Inspecteur général de la santé publique vétérinaire, vice-président de l'AVF.

ainsi celui de l'agriculture, principal concerné, ainsi que celui des sports. Ce dernier assure la tutelle de la fédération française d'équitation (FFE), la réglementation relative aux installations sportives, à la formation et aux diplômes du sport. Le ministère des finances détermine l'assiette et le taux des divers prélèvements qui pèsent sur ce secteur économique : TVA et PMU notamment. Le ministère de la santé s'intéresse à l'addiction au jeu ou aux bénéfices de l'équithérapie ; le ministère des transports est en charge des conditions de circulation des véhicules hippomobiles ou du poids total en charge autorisé des véhicules de transport de chevaux. Jean ARTHUIS cite également le ministère de la culture avec l'équitation de tradition française, inscrite au patrimoine mondial immatériel de l'UNESCO, et la mise en valeur du patrimoine équestre et hippomobile, ainsi que le spectacle équestre. Il cite le ministère de l'intérieur avec la sécurité publique à cheval et la garde républicaine. Ajoutons le ministère de la défense pour les sports équestres militaires, dont proviennent sept écuyers du Cadre noir. Je n'oublie pas enfin le ministère en charge de l'environnement pour les questions de biodiversité notamment.

Forte de ces atouts, la filière équine française affirme son ancrage dans le monde agricole. Ainsi, la France a été invitée d'honneur au concours hippique international officiel (CHIO) d'Aix la Chapelle en 2019. Il s'agit du plus grand concours hippique du monde. L'IFCE y a assuré la coordination de la présence française tout au long des dix jours de compétitions. Avec 170 chevaux et 250 figurants français pour 48 000 spectateurs lors de la cérémonie d'ouverture, retransmise en direct sur les télévisions allemandes pendant deux heures, nous avons démontré le pouvoir d'innovation de la filière et de toutes ses entreprises françaises dans la rue France du stade équestre. Les représentants de la filière française et l'IFCE ont prouvé leur capacité à mettre en scène la diversité de leurs savoirs faire.

La tenue des jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 nous offre à nouveau, collectivement, à Versailles, une magnifique possibilité de montrer au monde entier la richesse de nos patrimoines vivants.

La proximité et l'attraction du public pour le cheval rend ce dernier très sensible, voire précurseur, vis-à-vis des attentes sociétales. Au premier rang de celles-ci figure la prise en compte du bien-être animal. Le sujet sera évoqué aujourd'hui, et vous êtes aussi les bienvenus demain à la séance de l'académie vétérinaire de France qui est spécialement dédiée au bien-être du cheval.

Notre séance bi-académique a été préparée conjointement par la section 3 de l'académie d'agriculture de France et l'académie vétérinaire de France. Je remercie tous ceux qui nous ont aidé. Elle vise à mieux faire connaître cette filière et montrer les interactions entre tous les secteurs du cheval et le monde agricole, illustrée par quatre exposés. S'ils ont été choisis sans but d'exhaustivité, ils offrent une vision très ouverte de la filière.

Florence MÉA démarrera les présentations en nous présentant l'importance de la filière cheval.

Pierre PRÉAUD montrera comme la filière répond aux attentes sociétales par un exemple, celui du bien-être animal dans le monde des courses.

Stéphane PRONOST nous livrera l'apport de la recherche en matière de gestion des maladies virales équine.

Enfin, Ludovic ORLANDO repensera avec nous l'origine et l'histoire du cheval moderne, grâce à la génomique.

C'est Étienne VERRIER qui tirera les conclusions de notre séance.

Je passe la parole à Françoise CLÉMENT qui va introduire les deux premiers intervenants, avant de la reprendre pour vous parler des deux suivants.

Je vous remercie.